



LE CERCLE DES EPARGNANTS

# La Newsletter du Cercle des Epargnants

Numéro 17 – novembre 2007

## >édito

### La guerre des retraites ne fait que commencer

Nous gagnons un trimestre d'espérance de vie chaque année ; en cinquante ans, la durée moyenne des retraites s'est allongée de près de dix ans. N'est-il pas logique qu'une partie de ce gain soit consacrée au travail dont la durée s'est, durant les dernières décennies, raccourcie du fait de l'allongement des études et des 35 heures ? Au sein de l'Union européenne, seuls trois pays ont un âge légal de départ à la retraite inférieur à 63 ans : Malte, la République Tchèque et la France qui pratique en la matière la politique de l'autruche, en faisant croire aux Français qu'ils pourront toujours partir à l'âge de 60 ans. La bataille des régimes spéciaux est d'un autre siècle qui concerne des régimes qui bien souvent préexistaient au régime général institué après la seconde guerre mondiale. Les régimes spéciaux visaient tout à la fois à récompenser des salariés confrontés à des conditions de travail difficiles et à attirer des jeunes dans une période de vive concurrence sur le marché du travail. Il n'en demeure pas moins que la banalisation de ces régimes ne résoudra pas le problème des retraites. Entre 2003 et 2007, les dépenses de la CNAV ont progressé de 25,7 % alors que les recettes n'ont augmenté que de 17,6 % et cela malgré l'entrée en vigueur de la réforme Fillon. Si la CNAV enregistrait un excédent de 255 millions d'euros en 2004, elle accumule depuis des pertes ; 1,8 milliard d'euros en 2005 et 2006 ; 4,6 milliards d'euros en 2007 et certainement plus de 5,5 milliards d'euros en 2008. En 2010, le déficit pourrait atteindre entre 6,7 et 7,4 milliards d'euros. La CNAV comme l'AGIRC et l'ARCCO devront donc trouver de nouvelles ressources et modifier les règles de calculs des pensions. Une diversification des sources de financement et la recherche d'une plus grande souplesse dans la gestion devraient être recherchées. A l'occasion du Rendez-vous 2008, il conviendra également de réfléchir à l'élargissement du nombre de bénéficiaires de l'épargne retraite en favorisant, en particulier, son accès aux non-imposables.

Philippe Crevel

### Actualité

#### Le Cercle on the road again !

Après Strasbourg, les prochaines réunions « Les Entretiens de l'Épargne et de la Retraite » auront lieu à Marseille et à Toulouse, avec toujours les mêmes objectifs, débattre de la retraite et des différents types de placement permettant de se constituer un complément de revenus au moment de la cessation d'activité.



#### PERP morne plaine mais la fin de l'année arrive

Selon les dernières statistiques de la FFSA, 91 000 nouveaux PERP ont été souscrits depuis le 1er janvier 2007. Il y a, de ce fait, 1 951 000 plans ouverts en France soit une hausse de 4 % par rapport à la fin de l'année 2006. Les cotisations versées depuis le début de l'année atteignent 600 millions d'euros et l'encours atteint 2,966 milliards d'euros en hausse de 26 % sur neuf mois. Avec l'arrivée de la fin d'année, la recherche d'économies fiscales devrait contribuer à accroître tant la souscription de nouveaux contrats que les primes versées sur les plans déjà ouverts.

#### Le Trésor au chevet de l'épargne retraite

Xavier Musca, directeur général du Trésor et de la Politique économique, à l'occasion d'un colloque sur l'épargne retraite organisé à Bercy par l'Apfen, Association française professionnelle de l'épargne retraite, le lundi 12 novembre dernier, a souligné que « les produits créés par la loi Fillon rencontrent le succès auprès du public auquel ils s'adressent, puisqu'à fin 2006, 2 millions de Perp ont été souscrits et que les encours du Perco atteignent 1,2 milliard d'euros ». Il a également indiqué qu'il n'était pas pour modifier les règles prudentielles en vigueur pour le PERP et que la qualité et la régularité de l'information des épargnants sont des éléments cruciaux. Il a néanmoins souligné que dans le cadre du Rendez-vous 2008 sur les retraites des dispositions devront être prises afin de faciliter le développement de l'épargne retraite.

#### Attention Danger !

Dans l'hypothèse d'un prolongement de l'accord AGIRC-ARRCO actuel, qui court jusqu'en 2008, les taux de remplacement net des régimes complémentaires seraient divisés par deux entre les générations 1938 et 1985, la baisse de taux de remplacement net global s'établissant alors autour de 20 points - taux de remplacement de 64,4 % pour les non-cadres et de 42,7 % pour les cadres de la génération 1985, source COR.

#### Les PERP du Cercle à l'honneur

Dans "Les Dossiers de l'Épargne 2007", les PERP du Cercle (PERP Generali Proximité, PERP Serenidad, PERP Grafic et PERP Anthologie) bénéficient d'une très bonne notation. Anthologie reçoit un label d'excellence et le PERP Generali Proximité reçoit la médaille d'or.



LE CERCLE DES ÉPARGNANTS

# La Newsletter du Cercle des Épargnants

## En bref...

### Les Français aiment les fonds

Les Français sont de moins en moins actionnaires en direct. Leur nombre est passé de 14,1 % à 13,3 % de la population active de 2004 à 2007. En revanche, ils privilégient les produits comme les SICAV ou les FCP qui sont les supports classiques de l'assurance-vie dont le succès n'en finit pas.

### Les Allemands préparent leur retraite en épargnant

Chaque Allemand épargne 10,6 % de son revenu. Ce taux augmente depuis 2004. Ainsi, le montant de l'épargne nouvelle est passé de 151,8 à 163 milliards d'euros de 2004 à 2007. Les Allemands privilégient l'assurance-vie, l'épargne retraite et les dépôts de caisse d'épargne. Si seulement 43 % des Allemands sont propriétaires contre 47 % en France de leur résidence principale, un nombre croissant d'entre eux souhaite le devenir.

### Progrès, tout n'est pas à jeter

Au sein de la zone de l'OCDE, en 2006, 10 % des personnes hospitalisées à la suite de crises cardiaques meurent dans les 30 jours, contre 20 % dans les années 80. De même, seulement 10 % des patients hospitalisés à la suite d'accidents vasculaires cérébraux décèdent dans les 30 jours, grâce à l'amélioration des traitements.

### Codification du PERP, quelques améliorations

Bercy prépare l'intégration dans le Code des assurances des dispositions législatives et réglementaires applicables à l'épargne retraite. À travers cette codification, quelques modifications pourraient être prises comme la suppression de l'interdiction des rétrocessions, la suppression de l'abattement de 15 % sur les moins values ainsi que quelques mesures techniques concernant le fonctionnement des comités de surveillance.



### Trois questions à Jean-Pierre Gaillard, Président du Cercle des Épargnants

#### Le 10 décembre, vous participez au lancement d'une nouvelle chaîne de télévision, Vivolta. Pourquoi ?

Vivolta est une chaîne créée à l'initiative de Philippe Gildas qui a pour objectif de rassembler en priorité les 45/65 ans, également appelés « les boomers ». Vivolta mettra l'art de vivre à l'honneur ainsi que la créativité et l'innovation. Philippe Gildas m'a demandé de m'occuper du magazine hebdomadaire « Argent et Patrimoine » dont l'objectif est d'aider les téléspectateurs à bien gérer leur patrimoine. À ce titre, j'aurai l'occasion d'aborder les questions concernant l'assurance-vie, l'épargne retraite, la bourse, l'immobilier... Par ailleurs, participent à cette belle aventure Jacques Pradel, Philippe Bonaldi, Marie-Ange Nardi, Vincent Ferniot, Laure Michel, Anette Burgdorf et Gaspard de Chavagnac comme Directeur Général.

#### Quand de nombreuses chaînes de télévision pratiquent le jeunisme, n'est-il pas surprenant de fixer une barrière à 45 ans ?

Il ne s'agit en aucun cas d'une barrière étanche. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que des événements, comme les concerts des Rolling Stones, de Police ou de Led Zeppelin qui logiquement concernent les baby-boomers, rassemblent au-delà. Il en est de même avec les séries TV des années soixante-dix et quatre-vingt. Au contraire, une chaîne comme Vivolta peut être une chaîne familiale car par son ton et sa thématique, elle touchera plusieurs générations.

#### Dans votre magazine, vous évoquerez les questions relatives au financement de la retraite ?

Oui, bien évidemment ! Car une grande partie de sa future retraite se joue entre 45 et 65 ans. Les choix patrimoniaux effectués durant cette période conditionnent les revenus après la cessation d'activité. J'aborderai chaque semaine un sujet précis autour d'un reportage et avec le concours d'experts extérieurs. Il y aura également des conseils pratiques et une revue de presse financière. Les téléspectateurs seront également invités à nous interroger. Par ailleurs, le site Internet de la chaîne prolongera l'émission et fournira de nombreuses informations complémentaires.